



PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept Septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LEBETAIN régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de LEBETAIN, sous la Présidence de DUPREZ Jean-Jacques, Maire de Lebetain.

PRESENTS : AURIOU Jean-Pierre, DEMOUGE Cyrille, DUPREZ Jean-Jacques, MARQUIS Serge, NIEDERHOFFER Guy, PATAONER Agnès, PERROT Jocelyne, STOUFF Roland.

ABSENTS EXCUSES : CLAUDE Pascal (pouvoir MARQUIS Serge), GIGON Florence.

Date de convocation : 05 Septembre 2024

Membres en exercice : 10

Date d'affichage : 05 septembre 2024

Membres présents : 8

Membres votants : 9

Pouvoir : 1

Ordre du jour :

1. Approbation CR du 02.07.2024
2. Arrêté préfectoral pour le classement des forêts
3. Rapport annuel du Service de l'eau potable
4. Centre De Gestion : Médecine professionnelle
5. Dossier Établissement Public Foncier
6. Divers

1.Approbation CR du 02.07.2024

Le compte rendu du 02.07.2024 du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2.Arrêté préfectoral pour le classement des forêts

Monsieur le maire présente l'arrêté préfectoral n° DDTSEEF-90-2024-08-01-00002 portant application du régime forestier sur des bois appartenant à la commune de Lebetain.

3. Rapport annuel du Service de l'eau potable

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la Communauté de Communes du Sud territoire de 2023. Ce rapport est disponible en mairie.

4. Centre De Gestion : Médecine préventive

Le maire présente au conseil municipal un rapport présentant un avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive proposé par le centre de gestion du Territoire de Belfort et auquel adhère la commune.

Cet avenant introduit tout d'abord à l'article 5-4 une nouvelle activité ayant trait à la prise en charge d'actions particulières demandées par un adhérent comme par exemple un audit à finalité médico-psychologique.

Il s'agit généralement d'actions longues et faisant intervenir plusieurs professionnels. Elles ne peuvent donc être prise en charge au titre du traditionnel tiers temps.

Elles font donc l'objet d'une évaluation de la charge de travail par devis, à accepter par l'assemblée délibérante du demandeur, avant tout début de prise en charge.

L'article 10 de la convention initiale, ensuite, est totalement réécrit avec la suppression de l'indication des tarifs.

Ces derniers, et c'est le dernier point, sont présentés en annexe de la convention sous forme de tableau.

Le Maire recommande d'accepter cet avenant, un refus ne pouvant entraîner que la sortie du service de médecine professionnelle et préventive.

A l'unanimité, le conseil municipal, décide d'approuver l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion du Territoire de Belfort, autorise le Maire à le signer tel que présenté et autorise le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

5. Dossier Établissement Public Foncier

Le maire présente au conseil municipal un rapport présentant les opérations :

- Création d'un trottoir rue de Saint Dizier
- Maison sur la parcelle AA 44 (Maudru) à l'abandon
- Réalisation d'un lotissement rue des Cantons

Qui ont été proposées à l'Établissement Foncier Public Doubs Bourgogne Franche-Comté pour analyse et résolution.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

6.Divers

Monsieur le Maire présente le bilan financier pluriannuel Moyenne sur 20 ans Forêt de surface de Lebetain par l'ONF. Ce bilan est disponible en mairie.

Monsieur le Maire communique les informations de l'AMF et de l'AMRF qui dénoncent les propos de Bruno Lemaire sur les collectivités locales.

Monsieur le Maire informe que comme l'an passé, la commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière. Cette année le montant est de 20280 €. La dotation aux élus locaux est actuellement de 4815 € pour 2024 (pour rappel : 9524 € en 2023).

Monsieur le maire informe que la prévoyance des agents va évoluer et qu'une décision sera prise lors du prochain conseil municipal afin de s'associer au Centre de Gestion du Territoire de Belfort qui gèrera ce point avec la SIACI.

Le début des travaux de construction de l'antenne doivent commencer pour début décembre 2024. La date de mise en service est prévue le 1^{er} Avril 2025.

Pour rappel : la commune fait partie du lot n°3 pour l'arrêt du cuivre ORANGE. Soit 1^{er} Janvier 2026 fermeture commerciale du réseau cuivre et 1^{er} Janvier 2027 fermeture technique du réseau cuivre.

Monsieur MARQUIS donne des informations pour le Noël des enfants et le repas des plus de 65 ans (Pour les enfants le nombre est à peu près comme l'an passé, il y a 9 personnes de plus

Fin de la séance : 21 h 15

Prochain conseil municipal : mardi 15 Octobre 2024 à 20h

Réunion préparatoire : mardi 8 Octobre 2024 à 20h

Monsieur le Maire,

